

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? --- En Argent huitante francs, en bois chaque enfant en pour le buche par jour, depuis la St Martin jusqu'à Pâques.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de --- Le Syndic de la Commune donne trente huit francs Le tuteur des pauvres de la Commune huit francs par Année, et le procureur du village d'Olton trente deux francs par Année

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Antagne.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un hameau.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

A la Commune d'Olton.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse d'Olton. Agence d'Olton.

d. District?

District d'Argle.

e. Canton?

Canton du Leman.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Antagne, les Fontaines Villy la Ferme de Mbaïs de Sallaz & les maisons voisines

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Les Fontaines éloignée de quart d'heure, Villy de demi heure, la Ferme de Mbaïs de demi heure.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Trente, environ la moitié aux Fontaines Villy & Sallaz & le reste à Antagne

73 / f. 37

Il est à remarquer que l'instituteur de l'école d'Antagne est aussi instituteur de celle de Glulière

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Deux éloigné d'une lieue, Huémoz d'une lieue, St Triphon d'une lieue, Torchés d'une lieue. Ollon d'une lieue.

a. Leurs noms.

Deux, Huémoz, St Triphon, Ollon & Torchés.

b. Leurs distances réciproques.

I. I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

A lire, à prier Dieu, faire reciter le Catechisme de passages choisis du nouveau Testament l'écriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, des Psaumes des cantiques, & la musique des Psaumes. Depuis la St Martin à Pâques.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Ces livres sont La b c, le nouveau Testament les Psaumes, le Catechisme d'Ostervald & autres livres approuvés.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

On observe aussi bien que possible les ordonnances de l'ancien Gouvernement touchant le régime des Ecoles. Trois heures avant midi.

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Les enfans sont distribués selon leur sexe, leur âge, leur diligence & leur savoir.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Le Gouverneur d'Ugè, après avoir été examiné du Pasteur avec d'autres Compétiteurs.

b. D'où est-il?

D'Ormont de sus District d'Ugè.

c. Son nom

Jean Samüel Bernet.

(3)

d. Son âge.

Cinquante Neuf ans & environ quatre Mois.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Deux enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 1763 Cinq ans à Ormont, Six ans à St Triphon, & le reste à Ormont.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Chez lui laboureur.

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Rien.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Environ trente soit Garçons ou Filles & cela pendant l'hiver.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Rien.

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Les pauvres payent 4 francs, la Commune autant.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien.

15°. Bâtiment de l'école.

Rien.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

L'instituteur loue une Maison pour le prix de 8 francs

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Le Propriétaire de dite maison.

(4)
16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Environ 56 francs.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

En argent bled. & bois une buche portée par les enfants

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

De la Commune, des Pauvres, & des pères de famille.

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

Rien.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

Rien.

c. Fondations?

Rien.

d. Caisses communales?

Rien.

e. Biens d'église?

Rien.

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

Les pères de famille payent en franc & demi soit la valeur en graine ou autres choses.

g. De biens-fonds?

Rien.

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Le montant d'environ trois francs & six sols provenant de plusieurs petits capitaux de personnes définites qui ont donné à l'école

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

A Antagne le 20. Mars 1799. Jean Samuel Bernet.

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

St. Triphon

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Dependant de la Commune d'Olton

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse & de l'Agence d'Olton

d. District

District d'Agile

e. Canton

Canton Sémur

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a point de Maisons isolées qui soient du ressort de cette école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y a que lui seul

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

33 Enfants

75
38